



Nitassinan

Notre territoire

Un territoire au cœur de la pérennité des Pekuakamiulnuatsh

Nitassinan

Le territoire ancestral des Pekuakamiulnuatsh, appelé Nitassinan, couvre une superficie de 112 570 kilomètres carrés selon les connaissances actuelles. Il représente le fondement de la subsistance de même que de la culture ilnu et constitue un élément essentiel à leur pérennité.

Toutefois, l'occupation et l'utilisation du territoire de la Première Nation au cours des siècles s'étendaient bien au-delà des limites présentées ici.

L'identité même des Pekuakamiulnuatsh est étroitement liée à ce territoire. Nitassinan est un lieu de valeurs, de pratiques sociales, spirituelles et sacrées, d'activités économiques, éducatives, politiques et symboliques qui n'ont cessé d'évoluer malgré les contraintes et embûches rencontrées depuis les premiers contacts.

Des territoires au cœur du mode de vie des familles ilnu

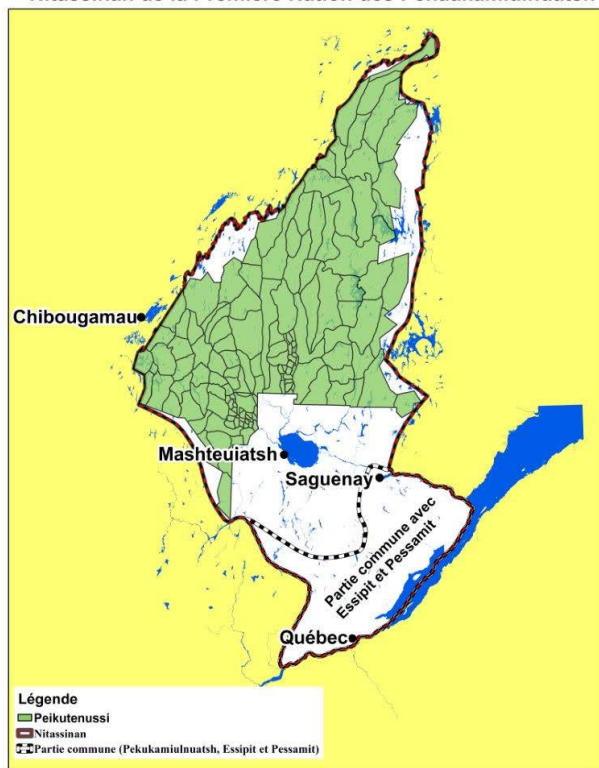
Une partie du territoire ancestral est divisée en Peikutenussi (territoire familial) aux fins de la pratique d'ilnu aitun. Ilnu aitun désigne toutes les activités rattachées à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Inuatsch associé à l'occupation et l'utilisation de Nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la terre.

Mashteuiatsh

Ilnussi de Mashteuiatsh, territoire de réserve au sens de la Loi sur les Indiens est si tué en bordure du Pekuakami (lac Saint-Jean). Désignée au départ par le nom de *Ouiatchouan*, la communauté porte le nom de *Mashteuiatsh* depuis 1985. Le nom populaire de *Pointe-Bleue* a longtemps aussi désigné la zone habitée de la réserve. Sa superficie actuelle est de 16,27 km². Ce territoire est administré par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Il s'agit du lieu de résidence principal des Pekuakamiulnuatsh. Autrefois un lieu de rassemblement, Mashteuiatsh est aujourd'hui au cœur de l'organisation politique, administrative, sociale et économique des Pekuakamiulnuatsh et demeure un point de ralliement et de rencontre exceptionnel.

Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh





Plusieurs régions administratives concernées

Nitassinan correspond à la majeure partie de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) ainsi qu'une partie de la région de la Capitale-Nationale (03) et de la région de la Mauricie (04).

Les zones partagées

Nitassinan inclut des zones de partage avec d'autres Premières Nations qui y ont également ou sont susceptibles d'y avoir des droits ancestraux.

La partie sud-ouest : un contrôle historique¹

Parmi les zones de partage, il y a la partie dite sud-ouest commune avec les Premières Nations d'Essipit et de Pessamit. Ce territoire de 21 106 km² se situe au sud du Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh et à l'ouest de celui d'Essipit. Il correspond approximativement aux bassins versants des rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent entre la rivière Saint-Maurice et la rivière Saguenay, en englobant notamment une partie de la réserve faunique des Laurentides et le parc national des Grands-Jardins.

L'embouchure du Saguenay, appelée Ushatshisheku, demeura jalousement sous le contrôle total des Innus de Tadoussac jusqu'aux environs de 1640. Maîtres du territoire, ces derniers bloquaient l'entrée de Pitchitaouichetz (rivière Saguenay), qui était l'une des principales voies d'accès vers l'intérieur des terres et ses nombreuses ressources naturelles. En agissant

ainsi, les Innus s'assuraient qu'aucun Européen ne puisse commercer avec d'autres Nations du nord et qu'aucune autre Nation ne traite directement à Tadoussac. En contrôlant Ushatshisheku, les Innus ont maintenu pendant près d'un demi-siècle leur position privilégiée d'intermédiaire dans la traite des fourrures.

Ushatshisheku était également l'un des plus importants épices favorisant l'établissement des alliances et de liens de parenté de toute la Nation innue. Déterminante pour l'établissement de la jeune colonie, l'Alliance franco-amérindienne a été scellée à l'ouest d'Ushatshisheku, à la Pointe-aux-Alouettes. Sans le consentement des Innus obtenu le 27 mai 1603, Samuel de Champlain n'aurait pu, cinq ans plus tard, s'établir à Québec pour y fonder ce qui allait devenir la Nouvelle-France.

Cette partie commune de notre Nitassinan était donc occupée et utilisée par les ancêtres de nos trois communautés lors des premiers contacts avec les Européens. L'un des principaux sites de rassemblement estival des Innus dans la Partie sud-ouest (PSO) était d'ailleurs situé à Québec. Plusieurs recherches font état de l'arrivée des Français à Uepishtikueiau, c'est-à-dire à Québec en langue innue. Elles démontrent que la région de Québec était considérée comme faisant partie du territoire innu. Le nom Uepishtikueiau est encore aujourd'hui reconnu par les Innus pour identifier l'emplacement et la région de l'actuelle ville de Québec.

¹ Adapté de:

https://www.mashteuiatsh.ca/images/stories/messages/actualites/20201022_Mmoire_BAPE_nergie_Saguenay_Premieres_nations_innues.pdf

